

1. [Actu](#)
2. [Pays de la Loire](#)
3. [Vendée](#)
4. [Les Sables-d'Olonne](#)

Statue Saint-Michel : une votation organisée aux Sables-d'Olonne du 25 février au 5 mars

Les habitants des Sables-d'Olonne seront prochainement consultés sur leur souhait quant au devenir de la statue Saint-Michel. Une votation est organisée du 25 février au 5 mars.



Les habitants des Sables-d'Olonne seront prochainement consultés sur leur souhait quant au devenir de la statue Saint-Michel. ©JDS Par **Marion Travers** Publié le 28 Jan 22 à 17:07

Le Journal des Sables
[Mon actu](#) [Suivre](#)

C'est officiel, **la votation des Sablais concernant la place de la statue Saint-Michel se déroulera du 25 février au 5 mars prochains**. Une **participation citoyenne** insiste le premier adjoint au maire, Armel Pécheul : « C'est une façon d'administrer cette ville que de consulter la population quand on le peut, quand c'est important. Nous l'avons fait au sujet de la route littorale et nous le referons à l'automne 2022 sur un sujet qui reste à définir ».

Recueillir l'avis des Sablais sur la question

Concernant la statue Saint-Michel, les Sablais seront invités à **répondre à la question : « Souhaitez-vous que la statue Saint-Michel reste devant l'église Saint-Michel ? »**

Serait-ce une façon de demander l'accord de la population afin de désobéir à une décision de justice ?

« Il n'est absolument pas question de remettre en cause le jugement du tribunal administratif de Nantes. Des procédures sont en cours. Elles ne sont pas définitives puisqu'un appel a été formulé devant la cour administrative de Nantes. Toutes ces voix juridictionnelles seront respectées ».

Armel Pécheul

L'objet de cette votation sera de savoir s'il y a un ancrage dans la tradition sablaise de cette statue. **Le résultat du vote des Sablais « confortera notre détermination à garder cette statue à cette place ou alors à ralentir l'intensité de notre mobilisation. Peut-être qu'on surestime l'intérêt des gens pour le sujet »**, veut savoir Armel Pécheul. Pour rappel, cette démarche n'a **aucune valeur légale**. Il s'agit d'une consultation afin de recueillir un avis de la population.

[À lire aussi](#)

- [Les Sables-d'Olonne : des élus proposent de vendre le parvis où se dresse la statue de Saint-Michel](#)

Votation en ligne et physique

Ce « sondage XXL » se déroulera donc du vendredi 25 février à 9 heures au samedi 5 mars à 14 heures. « Il s'agira d'**une démarche hybride entre consultation par internet et physique** afin de laisser la possibilité à chacun de donner son avis », annonce Yann-Yves Biffe, directeur adjoint des services.

Dans un premier temps, **le vote en ligne durera neuf jours, du vendredi 25 février à 9 heures au samedi 5 mars à 14 heures**. Les personnes désirant voter pourront se rendre sur le site internet de la ville www.lessablesdolonne.fr et répondre à la question posée par « oui », « non » ou « ne se prononce pas ». Auparavant, il faudra avoir renseigné ses nom, prénom, date de naissance et adresse de justificatif. Puis, scanner ou prendre en photo sa pièce d'identité et son justificatif de logement et les télécharger.

Précision importante : **pourront voter toutes les personnes de 18 ans et plus qui habitent Les Sables-d'Olonne (résident principal ou secondaire) ou qui sont propriétaires aux Sables-d'Olonne.**

Pour les personnes qui ne sont pas à l'aise avec les démarches en ligne ou qui préfèrent se déplacer, **une votation physique est prévue le samedi 5 mars de 9 heures à 14 heures dans cinq lieux** : l'Hôtel de Ville des Sables, la mairie annexe de la Jarrie, la mairie annexe du Château-d'Olonne, la salle des fêtes de la Chaume et l'école primaire de la Pironnière.

Un seul vote comptabilisé

Comme par internet, pour pouvoir voter, les votants devront présenter un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Évidemment, un seul vote par personne sera autorisé, soit en ligne, soit en présentiel. À l'issue du scrutin, le vote via internet sera supprimé en cas de double vote via internet et physiquement.

Toute cette procédure sera contrôlée par la société missionnée par la Ville des Sables-d'Olonne pour organiser cette votation afin de « **respecter l'anonymat des votes et les données personnelles qui ne seront pas conservées** ».

Résultat dans les jours suivants

Le résultat final de cette consultation sera connu et proclamé quelques jours après la clôture des votes. Ce délai sera **fonction du taux de participation** sachant qu'environ 70 000 personnes pourront se prononcer. Arnel Pécheul estime qu'à partir « de 7 000 ou 8 000 votants, le résultat commencera à être significatif ».